



Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation

Sport

Numéro du certificat AMV - 2022 - 0063



Organisme Certificateur
de la branche du Sport

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Animateur de mobilité à vélo

- L'Organisme Certificateur de la branche du sport met en œuvre le certificat de qualification professionnelle (CQP) d'animateur de mobilité à vélo.
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du 20/07/2022 et pour une durée de 3 ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, RNCP 36691, code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n°172 du 29 septembre 2022 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 16/12/2022 à PARIS,

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'Animateur de mobilité à vélo,

Niveau 3 de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,

à Bruno ALEXANDRE né(e) le 16/06/1967 à LYON 02, (FRANCE)

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'activité du cyclisme.

Fait à Paris, le 16/12/2022

Pour la CPNEF sport

La Présidence

Pour l'OC SPORT

La Présidence

Le titulaire